

Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
Band: 9 (1768)
Heft: 1

Artikel: Annonces des prix et des primes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382671>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNONCES

DES

PRIX ET DES PRIMES

Distribués dans la Séance publique de la

L. SOCIÉTÉ OECONOM. DE BERNE

*Et des nouveaux sujets choisis dans la même
Assemblée, du 19 Mars 1768.*

AUcun des *mémoires* sur les deux questions théorétiques, la première ayant pour sujet *l'influence réciproque des fabriques & l'agriculture &c.* La seconde les *moyens pour introduire au pays de Vaud l'œconomie industrielle, & active de la partie allemande du Canton, &c.* n'ayant répondu à l'attente de la *Société*, ces deux prix n'ont point été adjugé.

Sur la question relative aux *moyens de perfectionner les manufactures des toiles de*

cotton de l'Argovie , on a distingué le mémoire de M. *Ris*, Pasteur à *Troub*, qui s'étant fait connoître dans son mémoire, n'a pu être admis au prix, cependant la *Société* lui a décerné une médaille d'argent.

Le prix de M. le Baron de *Bérolingue* sur la question *des engrais* a été suspendu; la *Société* a décerné à M. l'Abbé de *Messac*, auteur d'un *essai sur les engrais* imprimé en dernier lieu à Paris, & de même à l'auteur anonyme du mémoire avec la devise, *gratum opus agricolis*, qui est prié de se faire connoître, à chacun une médaille d'argent. Elle voudroit encourager ces deux auteurs, à étendre, à perfectionner, & à rendre plus systématiques leurs ouvrages sur un objet de si grande importance, en les invitant au concours pour le même prix, qui est publié de nouveau pour 1769.

N'étant rien rentré, sur la balance du commerce du Canton, la plus rapprochant & la mieux raisonnée, il a été résolu de retirer ce prix.

Le prix de 300 L. de France offert par un étranger de distinction, sur les marques caracte-

caractéristiques des différentes terres, & leur fertilisation par leur mélange, a été adjugé au mémoire Allemand, avec la devise, *bonestis manibus omnia latius proveniunt quoniam & curiosius fiunt*, de M. J. F. MAYER, Rev. Pasteur Evangel. à Koupferzell dans la principauté de Hohenlohe & Valdenbourg - Schillingsfurst, de la Société J. & R. d'agriculture de Steyer.

PRIMES de 1767.

Sur le produit proportionnel en lin, le plus considérable sur une étendue pour le moins de 5000 pieds quarrés.

Chret. Stouki, chez M. Schæppi à Diesbach près de Thoun, dont le produit s'est monté à $62\frac{2}{3}$ lb. de lin sur 500 pieds quarrés, 5 ducats.

J. Meister & sa femme de Trachselvald, $62\frac{1}{3}$ de lb. de lin sur 5000 pieds quarrés, 2 ducats.

Aux séranceurs.

A. J. *Hischbrouner* de Berthoud, 3 ducats. *Christ. Loose* aussi de Berthoud 2 ducats. *Fred. Stein* à Interlake, 1 ducat.

Pour l'emploi le plus utile des étoupes de Lin.

M. Cr. *Schappi* à Diesbach près de Thoune, qui a présenté une *filasse d'étoupe extrêmement fine*, préparée au moyen de la *Carde*, & qui par là devient susceptible d'être employée très-utilement, 3 ducats. *Marg. Schneider* de Gourzelle pour un pareil échantillon, 2 ducats.

Pour le plus beau lin.

Ulr. *Kahnel* de Berne, 2 ducats.

Pour la plus belle filature en lin.

Elizab. Salzmann de Signau, 3 ducats. *Veronique Tellebach* de Ranflû, 2 ducats. *Cristine Niedershaufe* de Rudersveil, 1 duc.

Pour la filature en laine.

Jeanne Perrin de Corcelles près de Payerne, 2 ducats. *Madlle. Testuz* de Chexbres, 1 ducats. *Marg. Besson* de Combremont le grand, 4 L.

Primes extraordinaires à *Mme. Gilliard*, née *Métral*, épouse de M. le Pasteur de *Villarzel*, la médaille d'argent; aux sœurs *Jeanne & Susanne Clot* de Combremont, le petit, 4 L.

Pour les plus belles pieces de toile de lin de la largeur de $\frac{29}{4}$.

J. Lanz de Houtveil, 2 & 1 ducat.

Pour l'invention des plus beaux desseins: pour linge de table triégé.

B. Schweizer de Stettler 2 ducats. *M. Stadelmann* d'Enguestein, 1 ducat.

*Pour la fabrication des meilleurs draps de
laine Flamande du Pays.*

Ulr. Schœni de Worb , 2 ducats.

Sur la meilleure mine de fer.

Il n'est rien entré.

*Sur la meilleure fabrication des chapeaux de
matiere étrangere & de matiere du
pays.*

*Le Sr. Berard de Vevay , 4 & 3 du-
cats.*

*Sur la meilleure préparation des cuirs pour
semelle.*

La prime de 20 ducats a été partagée
entre les Srs. J. R. *Aeschlimann* de Ber-
thoud, le cadet & B. H. *Ringuler* de Zof-
fingue. Des médailles d'argent ont été dis-
tribuées en forme d'*accessit*, aux Srs. S.
Aeschlimann de Berthoud, l'ainé; *J. Fis-
cher* de Lenzbourg & S. *Glaire* de Morges.

Pour ceux qui auroient nourri le plus grand nombre de porcs.

*Dan. Nay de Payerne , 2 ducats. N.
Hopes , meunier à Arnex , 2 ducats. J.
J. Stek , meunier à Mathod , 2 ducats.
Dav. Margot de Vuiteboëuf , 2 ducats.
Dan. Margot aussi de Vuiteboëuf , 2 ducats.*

PRIX & PRIMES pour 1768.

I.

Quelle est la meilleure théorie pour la découverte des sources , & quelle est la méthode la moins coûteuse pour les mettre au jour ? Le prix est une médaille d'or du poids de 20 ducats.

2.

Quelle est la meilleure théorie pour la construction des foyers & des poëles , dans la vue d'épargner le bois & les autres matières combustibles ? Le prix est de même

une médaille d'or du poids de 20 ducats.

PRIMES pour 1768.

Une prime de 10 ducats à celui qui indiquera un remède éprouvé, pour détruire les *vers blancs* ou *hannetons*, ou en préserver un terrain quelconque.

Six primes de 5, 4, 3, 2, 1 ducats & une de 4 L. pour le plus grand produit en lin. Les mêmes primes subsistent pour 1769.

Deux primes de 3 & 2 ducats à ceux qui auront le mieux préparé 50 lb. au moins, de lin du pays prêt à être remis au *séranceur*, par où l'on entend la meilleure façon de l'égruger, le rouir & le broyer. On n'enverra qu'une seule lb. pour épreuve, en constatant par des certificats en due forme, que le restant de la quantité susdite a reçu la même manipulation & se trouve en tout conforme à l'échantillon qui servira de montre.

Trois primes de 3, de 2, & d'un ducat aux *séranceurs*, qui auront fait le plus

bel ouvrage le premier Mardi de Mars
1769.

Trois primes de 2, & 1 ducat, & de
4 L. aux *fileuses*, qui auront filé *une lb.*
de laine Flamande du pays, jugée du plus
grand prix.

Une prime de 10 ducats à celui qui
aura présenté le plus de *pieces de draps de*
laine Flamande du crû du pays, les mieux
dégraissées avec la terre à foulon, sans y
avoir employé du savon, de l'urine ou au-
tres pareils ingrédients usités. On n'enverra
qu'une piece, en attestant, au moyen
d'un certificat par telle personne publique
qu'il plaira, le nombre & l'identité par-
faite des pieces restantes.

Une prime de 4 ducats, sur la *découver-*
te d'une couche de terre la plus propre à
la fabrication de toute espece de terraille ré-
sistante au feu. On enverra des montres
tant de la terre brutte que travaillée.

Une prime de 12 ducats à celui qui
présentera le meilleur échantillon de mine
de fer malléable, de tel district du Canton,
qui outre la facilité de l'accès, joindroit à
l'abondance de la mine la permanence de

Peau & du bois nécessaires pour l'exploitation.

Une prime de 8 ducats sur la fabrication des chandelles de suif les plus approchantes en bonté de celles de Lyon & de Nancy, & dont le prix n'excéderoit pas 17 cr. la lb.

Une prime de 12 ducats sur le moyen éprouvé efficace, pour prévenir la rouille dans le bled.

Une prime de 20 ducats au maître tanneur du Canton, qui aura préparé sans chaux, douze cuirs de vaches de la première qualité, qui par experts seront estimés les plus parfaits pour semelles. Les aspirans ne seront tenus d'envoyer qu'une seule piece, en constatant toute fois par de dues attestations, le nombre complet des douze cuirs également préparés. Le jugement est fixé à la foire de St. Martin de 1771.

Les 5000 L. de primes sur la plantation des meuriers annoncées précédemment & distribuables en Novembre 1769, seront plus amplement détaillées dans l'annonce de l'année prochaine.

Questions proposées pour 1769.

I.

La HAUTE CHAMBRE OECONOMIQUE ayant chargé la L. SOCIETE OECONOMIQUE de l'annonce de la question suivante : *Quels sont les moyens les plus assurés pour contenir dans leurs lits les torrents & les rivières de ce pays , particulièrement l'AAR ; de préserver le plus sûrement & à moins de fraix les fonds adjacens des ravages & inondations auxquels ils sont exposés ; quelle méthode & quels matériaux sont les plus propres pour la construction & l'entretien le plus facile des DIGUES entreprises dans ce but ? Il sera donné une médaille du poids de 20 ducats de la part du Gouvernement à l'auteur du mémoire qui aura pleinement satisfait à tous les points de la question.*

2.

Dans quels cas est-il nécessaire de faire succéder alternativement la culture des grains

Et celles des prairies sur le même terrain,
 Et quelles regles faut-il observer pour ce
 but, suivant la diverse exposition Et la di-
 verse nature de chaque sol? Le prix est
 une médaille d'or du poids de 20 du-
 cats.

3.

Un prix de 5 Louis-d'or neufs, offert
 par M. le Baron de Beroldingue, pour le
 meilleur mémoire, sur la meilleure pré-
 paration Et la moins coûteuse de divers en-
 grais provenant des bestiaux, relativement
 à la variété des terres Et des plantes? *

* Les mémoires & les épreuves des
 aspirants au concours, seront adressés
 dans le courant de l'année à M. Thor-
 mann d'Oron, secrétaire de la Société. On
 avertit que toutes pièces signées, ou dont
 les auteurs n'auront point soigneusement
 écarté tout indice qui pourroit les faire
 connoître; de même que tous échantil-
 lons incomplets, dénués d'attestations de
 personnes publiques, ou remis trop tard,

en un mot, ne satisfaisant point en plein aux conditions de l'annonce seront mises de côté, sans être admises au concours.

Les personnes qui ont à réclamer des échantillons de concours, s'adressent à M. *Thormann* d'Oron l'aîné à Berne.

